



Mise en oeuvre Isolation rampants et combles perdus

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

Chefs d'entreprises, artisans, compagnons, conjoints collaborateurs, salariés, conducteurs de travaux, chefs d'équipes.

Pré-requis

Être un professionnel du bâtiment expérimenté, être titulaire d'une qualification RGE ou en cours d'acquisition dans l'activité isolation des rampants et des combles perdus.

Objectifs pédagogiques

Cette formation permet aux professionnels du bâtiment de mettre en oeuvre :

- Identifier et mettre en oeuvre les règles de l'art applicables aux techniques d'isolation en rampants et combles perdus.
- Connaître le contexte réglementaire, les critères techniques et matériaux utilisés.
- Identifier les points de contrôle de l'audit QUALIBAT isolation du toit.

Description / Contenu

Rappel du contexte lié à la transition énergétique :

Les objectifs à atteindre.

La Réglementation Thermique dans l'EXistant (RT EX).

L'obligation d'isolation en cas de réfection de couverture.

Diagnostics et environnement des travaux :

La ventilation des locaux.

Isolation/étanchéité à l'air et appareils de chauffage non étanches.

Choix des matériaux et caractéristiques techniques (déphasage...).

Identifier et mettre en oeuvre les règles de l'art applicables à la pose des isolants (DTU, CPT, RAGE...).

Savoir identifier et hiérarchiser les différents documents techniques applicables (DTU, AT, CPT, RAGE...).

L'isolation en rampants.

L'isolation de combles perdus en rouleaux.

L'isolation de combles perdus par soufflage.

Aides à la rénovation énergétique et audit RGE en menuiserie :

Les différents dispositifs d'aides (TVA, CITE, ECO PTZ, CEE...).

Exemple de rédaction de devis/facture en isolation de rampants et combles perdus (obligations réglementaires, critères techniques liées aux aides, TVA...).

Les points de contrôle de l'audit QUALIBAT en isolation de rampants et combles perdus.

QUIZ d'auto évaluation sur photos.

Modalités pédagogiques

Exposé, études de cas.

Moyens et supports pédagogiques

Support papier ou numérique.

CREFAB 67 rue Pierre Tal-Coat, 27000 EVREUX FRANCE

Tél : 02 32 28 37 45 Evreux / 09 73 89 20 46 Rouen - Fax : Variable non renseignée – Email : ecrire@crefab.fr - SIRET :

50198586500010

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23270148027 auprès du préfet de région Normandie





Modalités d'évaluation et de suivi

La signature des feuilles d'émargement contresignées par le formateur permettra le suivi de l'exécution de la formation.

La fiche d'évaluation de la formation complétée par chaque stagiaire permettra la mesure de la satisfaction.

Les acquis de la formation seront évalués pendant et en fin de formation sous forme d'études de cas, mises en situation, tests...

La formation est sanctionnée par la délivrance d'une attestation en fin de formation conforme aux dispositions de l'article L.6353-1 dernier alinéa du Code du Travail.

Profil Formateur

Formateur expert en rénovation énergétique, auditeur RGE pour QUALIBAT.

Equipements de Protection Individuelle(EPI)

Aucun.